

# LA LETTRE DES MEMBRES ACTIFS

Le 21 janvier 2017, bonjour,

Voici une lettre qui vous est réservée et que je vous enverrai dès qu'une information majeure me parviendra. Cette info sera transmise également à tous les membres mais sans les détails.

Ces infos vous parviendront toujours "brute de décoffrage" non pas pour vous inquiéter (vous ne seriez pas membre actif sinon !) mais pour renforcer votre esprit de combat. Je ne vous les commenterai jamais mais je suis à votre disposition pour vos questions

Si cela ne vous convient pas et vous fait baisser les bras, vous avez 2 solutions:

1/ Vous m'appellez au 09 50 87 09 59 (toujours ce même numéro).

2/ Vous demandez à ne plus recevoir la lettre des membres actifs

---

## 1er Témoignage:

> Une personne en détresse m'a récemment téléphoné pour me dire que les agents de LS SERVICE (de Mison) sont passés dans son immeuble à GAP (Hautes-Alpes) pour poser le linky. > Elle a refusé.

> Elle m'a indiqué que l'agent a retiré les plombs du circuit de chauffage de l'immeuble et qu'il viendrait les remettre lorsqu'elle acceptera le linky. > Je lui ai demandé de m'adresser un témoignage écrit mais elle ne l'a pas fait. > Cela vient renforcer votre témoignage d'un nouveau procédé pour forcer la pose du linky.

> Concernant cette personne dont vous citez l'exemple, il est regrettable qu'elle ai cédé et accepté la pose du linky. > Elle aurait fait venir un électricien et un huissier de justice pour constater que son compteur a été touché (fils débranchés ou autre) > Quitte à se faire héberger chez des amis pour ne pas crever de froid.

> L'idéal serait que chaque collectif établisse une liste de personnes qui seraient

prêtes à se déplacer lorsque quelqu'un est en détresse et les appelle.

> Je vous salue bien cordialement.> Jean PIERRE-BEZ.

2eme temoignage :

> > Je suis adhérent à votre association et membre d'un collectif Stop Linky Pays de Condé dans le Nord près de Valenciennes. A ce jour , nous sommes plus de 80 inscrits au collectif.> > Je vous écris au sujet d'un événement important et suffisamment grave au sujet du compteur Linky.

> > Une personne de Condé-sur-Escaut vient de m'avertir que la société "Solution 30" utilise un nouveau procédé pour forcer l'installation des Linky.

> > Ils se sont présentés chez une personne qui a refusé l'installation. Ils sont repartis sans insister en disant juste que c'est le bon droit des gens de refuser.

> > Il y a quelques jours de cela, le courant a été coupé sans prévenir dans l'habitation.> > La personne a appelé Enedis qui lui ont dit que la coupure était normale du fait que son compteur est défectueux et doit être remplacé.> > Pourtant le poseur n'est pas entré chez lui pour constater l'état du compteur.

> > J'attends les coordonnées de ces 2 personnes, leur adresse, et leur témoignage.> > Pouvez-vous me dire quelle action peut-on engager contre Enedis et/ou la société Solution 30.

le procédé est nouveau, et scandaleux, comme vous pouvez l'imaginer.

Alain